



Autorité de la Concurrence
de la Nouvelle-Calédonie

Les ententes anticoncurrentielles



Qu'est ce qu'une entente anticoncurrentielle?



Une entente anticoncurrentielle est caractérisée lorsque plusieurs opérateurs économiques mettent en œuvre une **stratégie commune** convenue ensemble de façon à **fausser la concurrence** au lieu d'attirer les clients sur la base de leurs mérites.

Ces stratégies peuvent notamment tendre à :

- Limiter l'accès au marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises ;
- Faire obstacle à la fixation des prix par le libre jeu du marché en favorisant artificiellement leur hausse ou leur baisse ;
- Limiter ou contrôler la production, les débouchés, les investissements ou le progrès technique ;
- Répartir les marchés ou les sources d'approvisionnement ;
- Accorder des droits exclusifs d'importation à une entreprise ou à un groupe d'entreprises.

Ces pratiques ont pour **effet de réduire l'incitation des entreprises à proposer leurs produits ou services à des prix compétitifs** et/ou à **développer de nouveaux ou de meilleurs produits et services.**

Que faire si je pense être victime d'une entente anticoncurrentielle ?

Une **entreprise** qui se pense victime d'une entente anticoncurrentielle peut saisir l'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie pour enquête et sanction le cas échéant.



Si la situation est urgente et d'une gravité avérée, il est possible de demander à l'Autorité de prononcer des **mesures conservatoires** en attendant l'examen du dossier au fond.

Il est possible de télécharger le **modèle de saisine** de l'ACNC ou d'obtenir plus d'informations en consultant la **présentation saisine en cas de pratiques anticoncurrentielles**.

Les **consommateurs** disposant d'indices sur l'existence d'une entente anticoncurrentielle peuvent effectuer un signalement auprès de l'Autorité de la concurrence en remplissant notre **formulaire de signalement**.

Peuvent également saisir l'Autorité aux mêmes fins :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
- Le Haut-Commissaire de la République
- Les provinces
- Les communes
- L'observatoire des prix
- Le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie
- Les organisations professionnelles et syndicales
- Les organisations de consommateurs reconnues par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
- Les chambres consulaires

